

DÉLIBÉRATION N°230928-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 28 septembre 2023

Le 28 septembre 2023, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 22 septembre 2023, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents :

M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, Mme Eve MOUTTOU, Mme Catherine BEDOUELLE, Mme Mariette AÏN, M. Olivier RACHET, Mme Angélique KRIMAT, M. Paul CHEVALLIER, Mme Catherine JUAN, Mme Anne-Marie LHUILLIER

Étaient représentés :

M. Didier FISCHER donne procuration à M. Marc MONTARDIER
Mme Florence COCART donne procuration à Mme Sophie PIFFARELLY
M. Xavier GIRARD donne procuration à M. Paul CHEVALLIER
Mme Elisabeth JACQUEMIN donne procuration à Mme Catherine BEDOUELLE
M. Jean-Maurice L'HOTELLIER donne procuration à Mme Catherine JUAN

Était absent excusé :

M. Nicolas GROS DAILLON

Était absent :

M. Denis LARGETEAU

Mme Anne-Marie LHUILLIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°06 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE DU
02 AU 06 OCTOBRE 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment son article L 123-5 ;

Vu la délibération 210615-06 du 15/06/21 approuvant le CPOM sur 5 ans pour l'attribution du forfait autonomie ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 123-5 du Code de l'action sociale et des familles, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, peut intervenir sous forme de prestations en espèces ou en nature et, enfin, peut participer à l'instruction de certaines demandes d'aide sociale et transmet celles dont l'instruction incombe à une autre autorité ;

Considérant la volonté du CCAS dans le cadre de la politique sociale de mettre en œuvre toutes actions en faveur des personnes âgées ;

Considérant le lancement de la semaine nationale des retraités et des personnes âgées, plus communément appelée « Semaine bleue » du lundi 2 au dimanche 8 octobre 2023, laquelle notamment a pour objectif de faire prendre conscience à tous, de la place et du rôle social des personnes âgées au sein de notre société.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE le projet de programme de la « Semaine bleue » du lundi 2 au vendredi 6 octobre 2023 qui prévoit diverses actions et animations à l'occasion de la Semaine nationale des retraités et des personnes âgées, annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 2 – ARRÊTE la tarification et la participation financière demandées aux personnes âgées participant aux ateliers, aux conférences, ou au loto suivant le programme annexé à la présente délibération ;

ARTICLE 3 – DIT que les dépenses et les recettes correspondantes à cette « Semaine bleue » sont inscrites au budget de l'exercice en cours ainsi que sur les exercices des années suivantes ;

ARTICLE 4 – AUTORISE et DONNE POUVOIR au Président ou ses délégués ainsi qu'au Vice-Président :

- d'une part, pour engager contractuellement tous prestataires nécessaires pour la réalisation du programme précité
- et d'autre part, pour prendre tout acte complémentaire, tout arrêté et toutes décisions pour la mise en œuvre des actions, animations et manifestations ainsi que pour l'engagement des prestataires, la perception de toutes recettes et le paiement des prestations prévus durant la « Semaine bleue » et, pour compléter ou préciser, en tant que de besoin, la présente délibération quant à sa mise en application.

Coignièrès, le 28/09/2023

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président,



Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Résidence-autonomie « Les Moissonneurs »

13, allée du Moissonneur - 78310 Coignières

01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr



coignieres.fr

@ Villedecoignieres

La
Semaine
Bleue
À tout âge, ensemble !

Semaine Nationale
des retraités et
personnes âgées
du 2 au 8 octobre 2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 078-267802650-20230928-230928_06A-DE

Vieillir ensemble une chance à cultiver !



www.semaine-bleue.org

Sous le haut parrainage du ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

En lien avec la Journée internationale des personnes âgées le 1^{er} octobre



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

01 34 61 45 75

ccasrpa@coignieres.fr



PROGRAMME DE LA SEMAINE BLEUE 2023

Les agents du CCAS proposeront à nos seniors de nombreuses activités toute la semaine. **Attention : inscription obligatoire avant le jeudi 28 septembre 2023 au 01 34 61 45 75 ou par mail à ccasrpa@coignieres.fr**

LUNDI 2 OCTOBRE 2023

9h30 : PETITE RANDONNÉE

En partenariat avec le foyer ADEF

Petite marche collective, à travers Coignières avec la visite de l'Espace A.Daudet et des jardins Cydonia, où une petite collation vous sera proposée.

Départ de la résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Nombre illimité - Sur inscription

15h : INITIATION « DANSE EN LIGNE »

Léo et Michel aiment la danse depuis toujours et seront heureux de vous faire partager leur passion. Ils vous guideront dans cet apprentissage joyeux et vous montreront qu'il est tout à fait possible de danser un tango, un disco, un swing... En ligne !

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

MARDI 3 OCTOBRE 2023

10h30 : SÉANCE DE SOPHROLOGIE

Avec Christine Bris-Bouthier, sophrologue et hypnothérapeute

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Technique psycho-corporelle, la sophrologie permet de mieux gérer nos émotions, de découvrir les potentiels de notre corps et de notre esprit. Grâce à des techniques de respiration, des mouvements corporels doux et des visualisations positives, retrouvons sérénité et harmonie pour nous sentir mieux au quotidien.

Maison du Voisinage - Séance limitée à 15 participants - Sur inscription

15h : CHORALE « LES KATIMINIS »

La chorale «Les Katiminis», dirigée par la dynamique Lisiane Tricoche, interprétera des titres de comédies musicales et des années 80 que vous pourrez tous reprendre en cœur. Ce moment festif sera suivi d'un goûter.

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

MERCREDI 4 OCTOBRE 2023

10h30 : ATELIER « YOGA DU RIRE »

Avec Nathalie Bergeron-Duval – Sophrologue

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Le Yoga du rire est une méthode de relaxation mis au point en 1995 par le docteur M.Kataria, médecin cardiologue indien. Le rire régule le système nerveux, stimule le système immunitaire, libère les hormones du plaisir et de la détente, crée de la joie et du partage.

Maison du Voisinage - Limité à 20 participants - Sur inscription

14h30 : APRÈS-MIDI DE RENCONTRE ET D'ÉCHANGE GÉNÉRATIONNEL AVEC UN ATELIER D'ART-THÉRAPIE

Avec Sabine Canovas, art-thérapeute

En partenariat avec le Centre de loisirs «La Farandole»

La finalité de l'art-thérapie est de créer pour mieux vivre : elle implique l'utilisation de techniques créatives telles que le théâtre, le dessin, la peinture, le collage, le coloriage, la sculpture, ou autre. Pour cette séance, Mme Canovas vous propose de travailler l'argile en réalisant un arbre, à 4 mains, afin de créer, en définitive, une forêt.

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 8 personnes - Sur inscription

JEUDI 5 OCTOBRE 2023

10h30 : ATELIER « AUTO-MASSAGE ET MASSAGE EN DUO »

Avec Isabelle Stiegler – Praticienne de massage bien-être et énergétique

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Avec les années qui passent, nous avons besoin plus que jamais de nous connecter à la douceur. Vous participerez à un atelier de toucher bien-être par une initiation à l'auto-massage, suivie d'un massage en duo du visage à l'aide de pinceaux.

Gaieté et relaxation assurées !

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 15 personnes - Sur inscription

15H00 : ATELIER « SARBACANE : UN SPORT DE TIR INNOVANT »

Avec l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

La sarbacane est un sport de tir aux bénéfices multiples, dont l'objectif est d'atteindre une cible, en lançant un projectile à l'aide d'un tube et de votre souffle. Comme tout sport de précision, la sarbacane moderne requiert bon nombre de qualités chez les pratiquants : concentration, maîtrise de soi et souffle seront nécessaires. Bien plus qu'une activité ludique, la sarbacane est reconnue pour ses bienfaits corporels et psychologiques. Cette pratique est accessible à tous, n'hésitez pas à venir essayer !

Résidence-autonomie «Les Moissonneurs» - Limité à 15 personnes - Sur inscription

VENDREDI 6 OCTOBRE 2023

10H30 : ATELIER « MISE EN MOUVEMENT ET NUTRITION »

Avec Carine Champagne : accompagnement en nutrition, activité physique et sport-santé

En partenariat avec le groupe Malakoff Humanis

Mettre son corps en mouvement tout en douceur et prendre soin de son alimentation, permettre de maintenir un équilibre physique et psychique, de combattre l'ostéoporose, de générer un sommeil plus réparateur et de maintenir son autonomie. Madame Champagne l'expliquera au travers d'exercices de renforcement et d'équilibre.

Maison du Voisinage - Nombre illimité - Sur inscription

14H : LOTO GÉANT

Venez passer un moment agréable et ludique, à l'occasion de ce temps fort convivial.

Qui sait, peut-être que la chance sera avec vous !

Salons Antoine de Saint-Exupéry - Tarif : 2,50€ le carton - Nombre illimité - Sur inscription

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 078-267802650-20230928-230928_06A-DE

REPUBLICAIN
S'LO

DÉLIBÉRATION n° 230928-06 adoptée par le CA du CCAS le 28 septembre 2023

**Règlement du Loto géant organisé le vendredi 6 octobre 2023
en faveur des seniors, à l'occasion de la Semaine bleue 2023**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le CCAS a décidé de mettre en place un loto à destination des seniors de la ville le vendredi 6 octobre 2023 à l'occasion de la Semaine Bleue ;

Considérant qu'il s'agit d'une action qui ne poursuit aucun but lucratif visant à créer une animation au travers d'un jeu de hasard ainsi qu'un acte de solidarité en faveur des personnes âgées de la commune, par lequel les joueurs, en contrepartie d'une participation financière, tentent leur chance pour obtenir un gain sous la forme d'un lot annoncé à l'avance ;

Considérant que cette action nécessite l'achats de petits lots notamment des biens de décorations ou d'équipement domestique, bons d'achat ou encore des prestations à la personne à offrir aux gagnants.

RÈGLEMENT

Article 1 : Un loto traditionnel à destination des seniors de la ville est organisé par le CCAS de Coignières le vendredi 6 octobre 2023 à l'occasion de la Semaine bleue impliquant l'achat de lots qui seront offerts aux participants gagnants, notamment des biens de décorations ou d'équipement domestique, bons d'achat ou encore des prestations à la personne.

Article 2 : Les règles de ce loto sont celles des lotos traditionnels qui reposent pour les participants à recouvrir complètement les cases numérotées d'une grille avec des jetons, tirés au sort, portant les chiffres correspondants.

Un carton ne pourra être déclaré gagnant qu'après avoir été contrôlé par les agents ou les élus du CCAS présents. S'il y a plusieurs gagnants, ils seront départagés par tirage au sort : le plus grand numéro tiré sera le gagnant et cela pour toutes les parties.

Les lots sont livrés tels qu'annoncés ; ils ne pourront être remplacés.

Il est interdit d'écrire sur les cartons qui devront être rendus au CCAS à la fin du loto.

Tous litiges éventuels seront obligatoirement réglés de manière souveraine par le représentant du CCAS.

Les règles de ce loto seront rappelées par l'animatrice avant le début.

Article 3 : Le montant de la participation à une grille est fixé à 2,50 € l'unité. Le paiement des participations sera effectué par chaque participant auprès des agents du CCAS, le jour de ladite prestation.

Article 4 : Un goûter sera proposé gratuitement aux seniors participant à ce loto.

Article 5 : Les dépenses et recettes sont prévues au Budget Primitif du CCAS de l'exercice en cours.